



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE FRANCOIS MITTERRAND (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un grutage va être entrepris rue François Mitterrand par la société MONTAGRUES – 76 avenue du Vieux Chemin de Saint-Denis – 92230 Gennevilliers, agissant pour le compte du groupement IP13 SYCTOM – rue Francois Mitterrand – 94200 Ivry-sur-Seine (ajout de modules Algéco à la base-vie),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue François Mitterrand** à compter du **14 novembre 2022 à 7 heures** jusqu'au **18 novembre 2022 à 19 heures** :

- **Neutralisation du trottoir côté usine du Syctom** : la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation de la piste cyclable** : la circulation des cyclistes sera reportée sur la voie de circulation générale,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du grutage.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société MONTAGRUES – 76 avenue du Vieux Chemin de Saint-Denis – 92230 Gennevilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 21 OCT. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 22 OCT. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics


François Presset